

Le candidat Bemba recalé

RDCongo Trois anciens Premiers ministres sont aussi privés de la course à la Présidence.

Nous allons utiliser toutes les voies de droit à notre disposition pour faire valoir la candidature de Jean-Pierre Bemba à la présidentielle. Le MLC va commencer par un recours devant la Cour constitutionnelle d'ici mardi matin, dans le délai légal de 48 heures. Le peuple va faire des actions, des marches." Eve Bazaiba, la secrétaire générale du Mouvement de libération du Congo (MLC) réagit à l'annonce de l'invalidation par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) de la candidature de Jean-Pierre Bemba dans la course à la présidence en République démocratique du Congo.

Subornation de témoins

Le verdict est tombé peu après une heure du matin, samedi 25 août. Jean-Pierre Bemba, ancien vice-président de la RDC, ex-candidat malheureux à la présidence en 2006, voit sa candidature recalée suite à sa condamnation pour subornation de témoin devant la Cour pénale internationale. Une cour internationale qui l'a gardé dix ans derrière les barreaux pendant l'instruction de son dossier pour crime de guerre et crime contre l'humanité. Après avoir été condamné à dix-huit ans de réclusion, Bemba a finalement été acquitté en appel, en juin dernier. Il reste condamné pour subornation de témoin. La CPI doit encore rendre son verdict définitif dans ce dossier.

Dès avant cette annonce, la police et l'ar-

mée avaient pris position pour éviter tout débordement. Mais Kinshasa est restée calme ce samedi.

Cinq autres rejets

Jean-Pierre Bemba peut encore espérer renverser la tendance. Les candidats déboutés ont le droit d'introduire un recours devant la Cour constitutionnelle qui tranchera en dernier recours. L'annonce de la liste définitive des candidats sera faite le 19 septembre. Jean-Pierre Bemba, un des trois grands favoris de ce scrutin, avec Moïse Katumbi (empêché de rentrer au pays pour s'inscrire) et Félix Tshisekedi, n'est pas le seul à avoir vu sa candidature invalidée. Cinq

Les candidats invalidés ont annoncé leur intention d'introduire un recours devant la Cour constitutionnelle.

autres candidats ont connu le même sort : Marie-Josée Ifoku (seule femme candidate), Jean-Paul Moka et trois anciens Premiers ministres : Antoine Gizenga, Adolphe Muzito et Samy Badiabanga. Ce dernier avait été Premier ministre de novembre 2016 à mai 2017 alors qu'il était de nationalité belge et que la Constitution congolaise ne reconnaît pas la double nationalité.

Les candidats invalidés ont annoncé leur intention d'introduire un recours devant la Cour constitutionnelle. Une haute cour largement remaniée ces derniers mois et largement composée de "kabilistes". Jean-Pierre Bemba, rentré le 1^{er} août en RDC après onze années d'exil, a démontré qu'il n'avait rien perdu de sa popularité. Une popularité qui effraie la majorité présidentielle. Tous les observateurs s'accordent pour dire que sa candidature a peu de chance d'être validée, ce qui pourrait faire naître de nouvelles tensions en RDC après le 19 septembre.

H.Le.